



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20121479

de

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

06 OCT. 2020

DU BRASNET WALLON

N° d'entreprise : 454 733 327

Dénomination

(en entier) :

Datavision

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : rue saint-médard 57 1370 Jodoigne

Objet de l'acte : révocation gérant

extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019
Présents:

Benoît RENSONNET (représentant 144 parts sociales)

Daniel TISON (représentant 3 parts sociales)

Absent, non excusé ni représenté :

Jean-Philippe LIEGEOIS (représentant 3 parts sociales)

lieu:

rue St-Médard, 57, 1370 JODOIGNE

jour et heure:

27 février 2019, la séance a débuté à 19h00

et a été clôturée à 20h30.

Bureau:

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît RENSONNET.

Le bureau est complété par Monsieur Daniel TISON, secrétaire ad hoc.

Résolution

La révocation de Jean-Philippe LIEGEOIS avec réserve de responsabilité est donc soumise au vote.

VOTE

1/ La révocation de Jean-Philippe LIEGEOIS de son mandat de gérant statutaire, à effet immédiat et avec réserve de responsabilité est décidée à l'unanimité des votes.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

2/ En conséquence, il est décidé à l'unanimité des votes, de ne pas donner quitus à Jean-Philippe LIEGEOIS de la gestion passée (depuis la dernière assemblée générale de 2018) étant entendu que DATAVISION se réserve également le droit d'agir en responsabilité pour tout acte posé par Jean-Philippe LIEGEOIS aux cours des exercices antérieurs et dont DATAVISION n'aurait pas eu connaissance et pour lequel a fortiori aucun quitus de valable n'aura jamais été donné.

3/ Il est également décidé à l'unanimité des votes de modifier les statuts de DATAVISION en conséquence et d'abroger la stipulation concernant le mandat statutaire de Jean-Philippe LIEGEOIS.

L'assemblée générale extraordinaire est close à 20h30.

Dont le présent procès-verbal est tenu et signé séance tenante.

Le Président
Benoît RENSONNET

Daniel TISON

Le Secrétaire ad hoc